



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	11	3

**OBJET : 08-1 - HANDICAP -
ACCESSIBILITÉ - AD'AP PATRIMOINE
- 2018 - RAPPORT ANNUEL DES
TRAVAUX SUR LE CADRE BÂTI, LA
VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS -
APPROBATION**

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

167949

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC
M. Louis LO FARO à M. Marc GERIOS

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : POPULATION - VIE SOCIALE - SOLIDARITE - HANDICAPS

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, dite "loi handicap" a posé le principe d'accessibilité à tout, pour tous et en tous lieux afin de faciliter l'insertion des personnes handicapées.

Dans cette perspective, la Commune a fait procéder, début 2009, à la réalisation d'un audit « accessibilité » du cadre bâti communal, et a adopté le 25 juin 2010, le Plan de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics (PAVE).

La Commune a souhaité formaliser son engagement de poursuivre ce processus d'amélioration de l'accessibilité de ses équipements et installations dans le cadre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) « Patrimoine », validé par arrêté préfectoral le 25 janvier 2016, d'une part, et, accélérer ce processus de mise aux normes en réorganisant l'agenda de travaux sur six ans, au lieu de neuf ans afin d'envisager une fin de réalisation de l'ensemble de ces travaux à la fin de l'année 2021, d'autre part.

Dans ce contexte, l'année 2018 constitue, pour la Commune, la troisième année de mise en œuvre de l'Ad'AP « patrimoine ».

Le bilan des actions entreprises au titre de l'année écoulée, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité recense, tout à la fois, les travaux effectués au titre de l'Ad'AP « Patrimoine » - tant au niveau du cadre bâti recevant du public, que des installations ouvertes au public - mais aussi, les travaux de mise en accessibilité réalisés sur la voirie.

Ce rapport sur l'état des mises en accessibilité, joint à la présente délibération, a été élaboré, comme les années précédentes, avec l'aide des directions opérationnelles chargées de la réalisation de ces travaux (Direction Architecture et Bâtiments, Direction Santé Environnement Développement Durable, Direction des Infrastructures Routières et des Espaces Publics).

Il est présenté aux membres de la Commission Communale Pour l'Accessibilité, le 9 mai 2019.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des suffrages exprimés (1 ABSTENTION : Mme DUMAS),

- APPROUVE le rapport annuel 2018 des travaux de mise en accessibilité, joint à la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.1679/19 - HANDICAP - ACCESSIBILITÉ - AD'AP PATRIMOINE - 2018 - RAPPORT ANNUEL DES TRAVAUX SUR LE CADRE BÂTI, LA VOIRIE ET LES ESPACES PUBLICS - APPROBATION

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1730037 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1730037-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes